

### Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi, 10 octobre 2023 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Janye Gauthier, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

#### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

#### 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-10-299

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 octobre 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 tel que rédigé, en ajoutant le point 3.11 Plateforme de compostage de Vaudreuil-Soulanges et en retirant le point 3.3 et le point 3.4, soit :

##### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### 3. **GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023
- 3.2 Dépôt de la correspondance
- 3.3 Retiré
- 3.4 Retiré
- 3.5 Demande d'exemption de taxes | Résidence de la seigneurie de Soulanges
- 3.6 Ordre de changement et autorisation de paiement - Robitaille équipement Inc. - Achat d'équipement pour le déneigement
- 3.7 Amendement | Politique de reconnaissance des employés
- 3.8 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Gespro Groupe-conseil Inc. - Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets
- 3.9 Ratification et autorisation de paiement | POMPQUIP INC. | Réparation d'une pompe
- 3.10 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Coffrex Inc. - Appel d'offres 2023-022 - Réfection du mur de soutènement et de la passerelle du parc Fx-Prieur

3.11 Plateforme de compostage de Vaudreuil-Soulanges

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

#### **5. FINANCES**

5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - septembre 2023

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - septembre 2023

5.3 Dépôt - ÉTATS COMPARATIFS

5.4 CORRECTION | IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES | Octroi de contrat appel d'offres 2023-019 - Étude d'évaluation des solutions d'augmentation de capacité pour la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés

5.5 Nomination - Signataires et gestionnaires au compte - chèques et documents bancaires

5.6 Ordre de changement et autorisation de paiement - Deveau Avocats - Chemin Saint-Philippe - Réparation | Mise en demeure

#### **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 Programme d'aide financière pour formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

#### **7. SERVICES URBAINS**

#### **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Demande - Dérogation mineure 2023-13

8.2 Correction | Demande de dérogation mineur 2015-04 pour le lot 3 765 254 (1515, chemin Sainte-Catherine)

#### **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **10. RÈGLEMENTS**

10.1 Adoption - RÈGLEMENT 198-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

10.2 Avis de motion - Règlement numéro 113-2012-13 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier la largeur des accès à une aire de stationnement

10.3 Adoption - Projet de règlement numéro 113-2012-13 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier la largeur des accès à une aire de stationnement

#### **11. AFFAIRES DIVERSES**

#### **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

#### **13. PAROLE AU MAIRE**

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.  
3.1

**GREFFE**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

2023-10-300

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

### DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
13 septembre 2023	MRC de Vaudreuil- Soulanges	Résolution – avis d'intention de modifier le règlement numéro 188-7	Pierre Séguin Préfet suppléant et maire de la ville de l'Île-Perrot et Guy- Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier

3.3

**RETIRÉ**

3.4

**RETIRÉ**

3.5

### DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES | RÉSIDENCE DE LA SEIGNEURIE DE SOULANGES

2023-10-301

CONSIDÉRANT la décision de la commission municipale du Québec en 2016 rejetant la demande d'exemption de taxes de la Résidence de la seigneurie de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux résidents de la résidence de la seigneurie de Soulanges ne sont pas originaires de la ville de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité par le don du terrain à la Résidence de la Seigneurie de Soulanges ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'oppose à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière par l'organisme Résidence de la Seigneurie de Soulanges. Le principal motif de ce refus étant de préserver une taxation équitable pour l'ensemble de ses citoyens ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6

### ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT

2023-10-302

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-271 pour l'octroi du contrat à Robitaille équipement Inc. pour l'acquisition et la livraison d'un camion de dix roues, incluant des équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour l'achat d'équipements supplémentaires ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Robitaille équipement Inc. un montant maximal de 21 177,25\$, taxes incluses, portant le montant total à 457 928,18\$, à même le poste budgétaire 23 046 00 724 (règlement d'emprunt 193-2023);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7

### **AMENDEMENT | POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

2023-10-303

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance des employés a été adoptée le 9 décembre 2019 via la résolution numéro 2019-12-269 et qu'une révision a été adoptée le 8 juin 2020 via la résolution 2020-06-119 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de reconnaissance des employés afin d'ajuster l'article numéro 4 afin d'y ajouter quatre (4) années de reconnaissance pour un montant de 100,00 \$ additionnel chacun ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de reconnaissance des employés afin de modifier l'article 4.2 en augmentant à 25,00 \$ le montant du chèque cadeau par année de service et ce jusqu'à concurrence de 500,00 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de reconnaissance des employés afin de modifier l'article 5.1 en supprimant l'option d'envoi d'un panier de fruits et en augmentant à 75,00 \$ le montant du cadeau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de reconnaissance des employés afin de modifier l'article 5.2 en supprimant l'option d'envoi d'un panier de fruits et en y ajoutant l'option d'envoi d'un bouquet de fleurs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de reconnaissance des employés afin de modifier l'article 5.3 en augmentant à 100,00 \$ le montant du certificat cadeau ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance des employés révisée en date du 10 octobre 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.8

### **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**

2023-10-304

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2023-001 pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets en février dernier ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-104 pour l'octroi du contrat pour une première année à Gespro Groupe-Conseil Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une deuxième année avec Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets ;

CONSIDÉRANT la soumission de Gespro Groupe-conseil Inc. pour la deuxième année d'un montant de 151 111,64 \$ avec taxes ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou

ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une première année d'option le contrat à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. pour Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 151 111,64 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 03 310 00 000 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.9 **RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT | POMPQUIP INC. | RÉPARATION D'UNE POMPE**

2023-10-305

CONSIDÉRANT le bris de la pompe située dans le puit numéro 4 ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour la réparation de la pompe ;

CONSIDÉRANT l'offres de service de POMPQUIP INC. pour la réparation de la pompe du puit numéro 4 situé au 2500, montée de la station ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à POMPQUIP INC. pour la réparation de la pompe du puit numéro 4 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise POMPQUIP INC. un montant maximal de 29 289,80\$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 412 00 521 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.10 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - COFFREX INC. - APPEL D'OFFRES 2023-022 - RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ET DE LA PASSERELLE DU PARC FX-PRIEUR**

2023-10-306

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2023-022 pour la réfection du mur de soutènement et de la passerelle du parc Fx-Prieur ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 5 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposés les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
<b>Coffrex Inc.</b>	129 921.75\$
<b>Construction BSL inc.</b>	200 458,91\$
<b>Construction Hydrospec</b>	194 422,73 \$

CONSIDÉRANT l'estimation de 153 314,12 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro Groupe-Conseil Inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Coffrex Inc pour un montant de 129 921,75\$ et que le contrat soit octroyé avec l'option no 2 pour un montant de 11 497,51 \$ avec les taxes, portant le montant total à 141 419,25 \$;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Coffrex Inc. pour Appel d'offres 2023-022 - Réfection du mur de soutènement et de la passerelle du parc Fx-Prieur;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Coffrex Inc. un montant maximal de 141 419,25 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 085 00 721;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.11

### **PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

2023-10-307

Le maire, Jean-Yves Poirier quitte son siège à 19h51. Le conseiller Patrice Schoune, maire suppléant, devient le président de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE les voix au chapitre décisionnel des municipalités impactées sont peu représentatives à la table de la MRC;

CONSIDÉRANT le volume accru de circulation lourde sur le territoire de Saint-Polycarpe qui viendrait s'accroître d'avantage au fil des années vu l'accroissement prévue de la population de Vaudreuil-Soulanges ainsi que le tonnage de matières organiques qui seront de plus en plus important du fait de l'augmentation de la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT les impacts encore plus élevés pour la sécurité routière et la sécurité de nos enfants ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes de multiples citoyens concernant la nappe phréatique et les l'esker qui pourraient être contaminé par les eaux de ruissellement de plate-forme;

CONSIDÉRANT QUE le projet actuel est de s'implanter sur un terrain déjà boisé et zoné agricole, le tout assujéti aux conditions émises par la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il faudra compter accueillir les résidus en provenance de centres d'alimentation, de toutes nouvelles résidences et constructions futures à la MRC, de bâtiment multilogements, de centres de restaurations;

CONSIDÉRANT QUE la hausse importante de camionnage sur les routes constitue une création de gaz carbonique supplémentaire, le tout contraire à la philosophie mise de l'avant ; site situé loin des plus gros producteurs de compostage étant Vaudreuil-Dorion, Pincourt, Ile-Perrot, ETC. ;

CONSIDÉRANT QU'une forêt d'une grande superficie sera détruite ainsi qu'un milieu humide, donc cela va à l'encontre du PRMHH (plans régionaux des milieux humides et hydriques);

CONSIDÉRANT QUE le site choisi est à proximité d'une nappe phréatique et d'un esker et qu'aucune étude n'a été fournie afin de spécifier qu'en aucun cas ceux-ci ne seront pas affectés par le futur centre de compostage;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi est situé sur un sol sablonneux qui permet une infiltration rapide des poussières du compostage vers l'esker ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

QUE compte tenu des informations détenues actuellement la Municipalité de Saint-Polycarpe s'interroge sur le choix de l'emplacement, elle ne s'oppose pas à la décision du conseil Municipal de Saint-Télesphore d'implanter une plateforme de compostage sur son territoire, mais demande de regarder pour un autre site ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le maire, Jean-Yves Poirier réintègre l'assemblée à 19h54

5.

### **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - SEPTEMBRE 2023**

2023-10-308 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 247.89 \$ pour le mois de septembre 2023 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de septembre 2023 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02 130 00 310, le paiement de 247.89 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2023**

2023-10-309 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 522 503,06 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	396 336,41 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	68 619,38 \$
Salaires nets	57 547,27 \$
<b>TOTAL</b>	<b>522 503,06 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle  
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2023, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les

renseignements dont dispose alors le directeur général et greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.4 **CORRECTION | IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES | OCTROI DE CONTRAT APPEL D'OFFRES 2023-019 - ÉTUDE D'ÉVALUATION DES SOLUTIONS D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS AÉRÉS**

2023-10-310 CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-272 pour l'octroi de contrat pour l'appel d'offres 2023-019 - Étude d'évaluation des solutions d'augmentation de capacité pour la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire 02 14 000 341 n'est pas adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire 02 414 01 411 aurait dû être mentionné ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Les services EXP inc., à même le poste budgétaire 02 414 01 411, un montant n'excédant pas 66 576,27 \$ taxes incluses ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **NOMINATION - SIGNATAIRES ET GESTIONNAIRES AU COMPTE - CHÈQUES ET DOCUMENTS BANCAIRES**

2023-10-311 CONSIDÉRANT la réorganisation administrative de septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires et gestionnaires au compte, tout en conservant les autres signataires, gestionnaires et administrateurs nommés par les résolutions 2022-12-264, 2023-02-046 et 2023-08-247 ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Johanne Coursol, conseillère en gestion financière à titre de gestionnaire autorisé auprès de l'institution bancaire Desjardins, à titre de gestionnaires du compte Visa ainsi qu'à titre d'administrateurs principaux de l'Accès D affaires ;

DE NOMMER madame Caroline Madore, trésorière adjointe à titre de gestionnaire autorisé auprès de l'institution bancaire Desjardins, à titre de gestionnaires du compte Visa ainsi qu'à titre d'administrateur principal de l'Accès D affaires

D'AUTORISER madame Caroline Madore à signer les chèques comme signataire suppléant ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DEVEAU AVOCATS - CHEMIN SAINT-PHILIPPE - RÉPARATION | MISE EN DEMEURE**

2023-10-312 CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-268 pour l'octroi du contrat à Deveau avocats pour la rédaction d'une mise en demeure dans le dossier du chemin Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial ;



Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Deveau Avocats un montant maximal de 237,13, taxes incluses, portant le montant total à 1210,10\$ à même le poste budgétaire 02 130 01 412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.  
6.1

**SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**  
**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

2023-10-313

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe prévoit la formation de 4 pompiers pour la formation Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des incendies, Michel Bélanger, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.  
8.1

**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**  
**DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2023-13**

2023-10-314

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 18 septembre 2023 pour le lot 3 766 211 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre la subdivision du lot 3 766 211 (1292 ch. de l'Église) en deux lots distincts (L1 et L2).

Après la subdivision, L2 aura une largeur de 21,12 m au lieu de 30,0 m comme prescrit à la grille des usages et des normes de C1-43.;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2023-13 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-13 pour le lot 3 766 211 du cadastre du Québec afin de permettre la subdivision du lot 3 766 211 en deux lots distincts (L1 et L2). Après la subdivision, L2 aura une largeur de 21,12 m au lieu de 30,0 m comme prescrit à la grille des usages et des normes de C1-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 **CORRECTION | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-04 POUR LE LOT 3 765 254 (1515, CHEMIN SAINTE-CATHERINE)**

2023-10-315 CONSIDÉRANT la résolution 2015-07-154 pour une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT l'erreur de numéro de lot sur la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le numéro du lot pour la demande de dérogation mineure 2015-04 aurait dû être 3 765 254 ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le numéro de lot de la demande de dérogation mineure 2015-04 pour le lot numéro 3 765 254 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**  
10.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT 198-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

2023-10-316 CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité d'adopter, en vertu des articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale un règlement de taxation visant le financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 198-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR DES ACCÈS À UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

2023-10-317 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 113-2012-13 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier la largeur des accès à une aire de stationnement est déposé et un avis de motion est donné par Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR DES ACCÈS À UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

2023-10-318 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement de zonage numéro 113-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications concernant la largeur des accès à une aire de stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 113-2012-13 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier la largeur des accès à une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller François Lalonde demande aux citoyens d'être patient et vigilant sur les routes en raison de l'augmentation du nombre de machineries agricoles qui circule en automne.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard explique que 4 pompiers seront formés officier afin de prévoir la relève des officiers qui prennent de l'âge.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le maire prend la parole afin de remercier les fermières pour avoir pris le temps de souligner la journée de la culture. Il félicite également le club de l'âge d'or pour ses belles activités et le bon travail du club. Il mentionne que la guignolée aura lieu le 3 décembre prochain dans la Municipalité. Il élabore également sur le congrès de la FQM et souligne l'importance d'y participer avec d'être informé en tant qu'élus.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- La plateforme de compostage futur à Saint-Télesphore
- Précision sur la mise en demeure pour le chemin Saint-Philippe
- Le salaire des conseillers et du maire
- La réglementation relative au déplacement des machineries agricoles
- Projet d'aqueduc avec Sainte-Justine-de-Newton
- Guichet automatique Desjardins
- Parc FX-Prieur

15.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-10-319

À 21 h 28 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 10 octobre 2023.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*